



# L'UTILISATION DES BARBECUES

## CONSIGNES

- Placer le barbecue sur une surface plane et incombustible (ex : terrasses, dalles, gravillons)
- Veiller à positionner le barbecue à ciel ouvert (ex : pas sous un arbre ni sous un abri de jardin).
- Conserver la bonne distance avec les habitations et les végétaux environnants
- Garder un point d'eau à proximité
- Utiliser des outils adaptés pour éviter les chutes de bûches ou les accidents corporels
- N'utilisez pas votre barbecue lors de journées ventées
- Ne laissez jamais le barbecue sans surveillance
- Veillez à l'extinction définitive des braises
- Ne pas jeter les cendres chaudes sur la végétation attenante

## ET SURTOUT SURVEILLEZ CONSTAMMENT !

### ATTENTION BARBECUES AVEC BBQ MOBILES

Souvent placés dans des endroits inappropriés (ex : sous un arbre) ou facilement renversés en raison de leur légèreté.

Retenez que la plupart des départements déconseillent ou interdisent les BBQ mobiles par vent fort ou période à risque sévère.

### BARBECUES FIXES : UNE ALTERNATIVE À PRIVILÉGIER AVEC PRÉCAUTIONS

Dans certains départements, des arrêtés préfectoraux règlementent l'usage des barbecues dans les zones bâties exposées. Ils précisent ou préconisent les installations conformes.

### QUELLES SONT LES RÈGLES DANS MON DÉPARTEMENT ?

En France, les régions à risque sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de griller seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département.

À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances.

#### DÉPARTEMENTS :

	04	05	06	11	13	2A	2B	30	48	66	83
Attenant construction	●		●		●			●	●	●	●
Point d'eau			●	●		●	●		●		
Surveillance constante			●	●		●				●	
Pare étincelles	●	●			●				●		●
Moyen d'alerte						●	●				
En zone OLD		●	●	●					●	●	●
Sur parcelle bâtie						●	●	●			
Surface du sol non inflammable 1,5 m							●			●	